









2 octobre 2023











Session d'automne 2023: différents pas en direction d'une secteur de la construction plus libéralisé

Vous trouverez ici la rétrospective de la Session du Conseil national et du Conseil des États du point de vue de la Société Suisse des Entrepreneurs avec les dossiers les plus importants pour les entreprises du secteur principal de la construction.

Conseil national

N°	Titre	Décision	Position de la SSE
18.077	Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase	Approbation	
20.456	Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (Initiative Parlementaire)	Changement	
22.025	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Contre-projet indirect	Le CN veut un contre-projet	
22.049	Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)	Changements	
22.066	Code des obligations (Défauts de construction). Modification	Changements	
22.082	Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)	Approbation	
22.083	Instauration d'un frein à la réglementation	Rejet	
22.4413	Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable (Motion)	Approbation	

Conseil des États

N°	Titre	Position SSE	Traitement
22.061	Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision	Approbation	
22.082	Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)	Approbation	
22.4282	Modification de la LAT pour favoriser l'efficacité énergétique (Motion)	Mis en œuvre dans la LAT2	
23.032	Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales	Approbation	
23.033	Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération	Approbation	
23.050	Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)	Approbation	
23.3596	Combattre la pénurie de main-d'oeuvre en rendant plus attrayante la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite (Motion)	Retour en commission	
23.3640	Permis de construire et plans d'affectation. Prévoir des frais raisonnables en cas d'opposition (Postulat)	Approbation	
23.3672	Lutter contre la pénurie de logements grâce à la densification et à la construction de logements d'utilité publique (Motion)	Approbation	
23.3832	Pas de Suisse à 10 millions! (Motion)	Rejet	

Conseil national

18.077 Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé à l'unanimité le projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire. La SSE n'a certes pas réussi à faire inscrire dans le projet une autorisation explicite de la construction d'infrastructures dans les zones non constructibles. Mais lors des débats aux Chambres, il a été affirmé à plusieurs reprises que la construction d'infrastructures axée sur les besoins, notamment la construction de routes et de chemins de fer, n'était pas menacée par le projet.

20.456 Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (Initiative Parlementaire)

Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'assouplissement de la loi sur les résidences secondaires que nous soutenons. Les nouvelles constructions de remplacement doivent à l'avenir être possibles sur le même site sans restriction d'utilisation. Une extension de la surface utile principale de 30% est rendue possible. Des logements peuvent ainsi être créés, qui peuvent être utilisés librement. L'affaire passe maintenant au Conseil des Etats.

22.025 Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Contre-projet indirect

La SSE salue le fait que le Conseil national s'en tienne à un contre-projet indirect modéré à l'initiative sur la biodiversité. Nous prendrons position sur un contre-projet indirect éventuellement modifié à l'attention de la commission compétente.

22.066 Code des obligations (Défauts de construction)

Le Conseil national a renforcé les droits des consommateurs et des acheteurs sans tenir suffisamment compte de l'adéquation et des risques pour les entreprises de construction. Le délai de réclamation et le délai de prescription après l'achat d'un terrain ont été beaucoup trop étendus, ce qui expose les entreprises de construction à de grandes incertitudes juridiques. En outre, on a également manqué l'occasion de créer une incitation pour les maîtres d'ouvrage à éviter d'autres dommages en les annonçant rapidement. La SSE s'engagera pour que le Conseil des Etats corrige ces points. L'objet sera soumis à la CAJ-E en octobre.

22.4413 Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable (Motion)

La construction de logements pour le personnel d'établissements hôteliers en mains étrangères doit être facilitée par l'achat de terrains correspondants sans autorisation. Cette mesure permet de lutter contre la pénurie de logements dans les régions touristiques. Les deux Chambres ont adopté la motion. Le Conseil fédéral va maintenant procéder à une adaptation correspondante de la "Lex Koller".

Conseil des Etats

22.061 Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision

La SSE salue la nouvelle loi. En ce qui concerne la réduction des émissions de CO2 des bâtiments, le Conseil des Etats a encore décidé que le bilan CO2 des matériaux de construction utilisés devait être pris en compte. Pour la SSE, la manière dont cela sera mis en œuvre n'est pas claire. La SSE va chercher le contact avec la CEATE-N à ce sujet. La SSE reste d'avis que les procédures d'autorisation de construire pour les nouvelles constructions de remplacement et les rénovations énergétiques globales des bâtiments doivent être simplifiées et accélérées. Les autorités chargées de délivrer les permis de construire doivent donc traiter les demandes de permis de construire pour les rénovations énergétiques globales des bâtiments et les nouvelles constructions de remplacement selon une procédure simplifiée et accélérée.

22.4282 Modification de la LAT pour favoriser l'efficacité énergétique (Motion)

Le Conseil des Etats a directement intégré l'objectif de la motion dans la révision en cours de la LAT2 et a donc rejeté la motion comme étant déjà réalisée. La SSE s'en félicite, car l'allègement souhaité du processus d'autorisation pour les rénovations énergétiques des bâtiments peut ainsi être obtenu de la manière la plus rapide possible.

23.032 Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales

La SSE salue l'approbation claire par le Parlement du plafond de dépenses de 5,3 milliards de francs pour l'aménagement et de 8,8 milliards de francs pour l'entretien de l'infrastructure des routes nationales pour 2024-2027. Si un référendum devait être lancé contre le projet, la SSE s'engagerait énergiquement en faveur de l'aménagement des routes nationales.

23.033 Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

La SSE salue le crédit d'engagement pour le 4e projet d'agglomération, y compris le complément du tunnel routier Moscia-Acapulco. Le tunnel routier complémentaire est toutefois controversé. C'est pourquoi l'objet retourne au Conseil des Etats pour l'élimination des divergences.

23.050 Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

La SSE salue l'adoption de la compensation intégrale des charges entre les caisses d'allocations familiales. Lors de la consultation, 20 des 26 cantons étaient favorables à la compensation intégrale des charges. L'idée de solidarité des caisses d'allocations familiales ne fonctionne pas actuellement, les taux de cotisation varient d'un facteur 33 entre les caisses. Il y a des caisses et des branches avec de soi-disant "mauvais risques", ce qui signifie beaucoup d'enfants et des taux de cotisation élevés. Mais ce ne sont pas de "mauvais" risques, ils permettent au contraire de lutter contre le vieillissement de la Suisse.

23.3672 Lutter contre la pénurie de logements grâce à la densification et à la construction de logements d'utilité publique (Motion)

Le lien direct établi dans cette motion entre l'augmentation des coefficients d'utilisation du sol et la construction de logements d'utilité publique est erroné. Du point de vue de la SSE, l'augmentation des coefficients d'utilisation du sol pour densifier les villes doit être discutée indépendamment de la construction de logements d'utilité publique. Le projet va maintenant être soumis à la CEATE-N. La SSE s'engage dans la "Table ronde sur la pénurie de logements" du Conseiller fédéral Parmelin, où des mesures efficaces contre la pénurie de logements dans les villes sont étudiées en collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes ainsi qu'avec des représentants de l'économie privée. Nous ne pensons pas qu'il soit judicieux que le Parlement intervienne en amont.

Votre personne de contact à SSE au Département Politique & Communication

Marcel Sennhauser,
chef Politique et communication
Tel. 058 360 76 30,
marcel.sennhauser@baumeister.ch

Dossiers

Politique du droit du travail et d'assurances sociales

Matthias Engel, Tel. 058 360 76 35,
matthias.engel@baumeister.ch

Politique économique et financière

Martin Maniera, Tel. 058 360 76 40,
martin.maniera@baumeister.ch

Aménagement du territoire / Politique des infrastructures et de mobilité

Romana Heuberger, Tel. 058 360 76 36,
romana.heuberger@baumeister.ch

Politique climatique, énergétique et environnementale

Laurent Widmer, Tel. 058 360 77 01,
laurent.widmer@entrepreneur.ch